



Quelques conclusions sur la participation des acteurs socio-économiques dans les projets territoriaux de coopération

(version originale : anglais)

Les conclusions suivantes sur les acteurs socio-économiques et leur participation à la coopération territoriale ont été recueillies à travers le programme ProMonte Interact de mars à juin 2006. Les conclusions se basent sur les résultats d'un questionnaire envoyé aux membres d'Euromontana, des discussions postérieures et les discussions à la table ronde durant la conférence finale du projet ProMonte les 8 et 9 juin.

Par «acteur socio-économique » nous comprenons une autorité qui ne soit pas publique.

Pourquoi coopérer ?

Les acteurs socio-économiques se rassemblent dans les projets de coopération interrégionale pour une grande diversité de raisons. Ils peuvent avoir un problème qu'il faut résoudre et par exemple, ils ont besoin d'un projet afin de développer une solution innovante puisqu'ils sont trop petits pour la développer tout seul, ou ils peuvent se rassembler afin d'augmenter leur poids au niveau politique. Les projets peuvent servir pour consolider des stratégies communes ou pour préparer les défis futurs. Les projets de coopération sont la seule opportunité, particulièrement pour les plus petites organisations, d'acquérir une expérience internationale et un apprentissage institutionnel.

Les conditions d'une coopération performante sont l'existence d'une vraie problématique commune et la recherche d'une valeur ajoutée potentielle d'un travail en commun. On constate que les zones des montagnes ont ici un avantage comparatif puisque malgré leurs différences, elles partagent des défis communs.

L'expérience et la multitude de rôles

Généralement les acteurs socio-économiques de l'Europe occidentale, à l'exception des organisations agricoles, ont une expérience des projets de coopération interrégionale. Ces organisations ont principalement participé dans les programmes Interreg IIIB (coopération transnationale) et Interreg IIIC (interrégionale), l'initiative LEADER et les Programmes Cadres Recherche et Développement.

Les organisations des nouveaux états membres et des pays candidats ont eu plus de difficultés pour y participer, principalement dû à des problèmes de liquidité financière et à l'absence persistante de connaissance sur les opportunités de financement et sur les partenaires potentiels. On peut noter que ces problèmes ne sont pas non plus étrangers aux organisations de l'Europe des 15.

Les organisations ont eu des rôles variés qui vont depuis le partenaire principal (Lead Partner) au partenaire simple, sous-traitant ou co-financeur. Lorsque la participation dans un



programme de coopération a été organisée à travers une autre organisation, celle-ci a généralement été une autorité régionale.

Les principales barrières à la coopération

La langue est une des barrières à la coopération dans les organisations de l'Europe occidentale et orientale : les documents demandés doivent être complétés dans une langue étrangère et il faut pouvoir communiquer avec les partenaires.

La deuxième difficulté souvent soulignée dans les projets Interreg est l'hétérogénéité des partenaires, leur type d'organisation et leurs pouvoirs respectifs et enfin les différents niveaux des engagements dans les programmes. La coopération est déjà assez dure avec des partenaires fiables qui ont l'habitude de travailler ensemble et les projets souvent ont une « phase de commencement » très lente. Les partenaires qui n'ont pas une connaissance préalable des autres partenaires ont en plus des questions de confiance à résoudre, créées par une ambiance de travail et une culture de communication.

Malgré le fait que plusieurs programmes offrent la recherche de partenaires et des événements favorisant les partenariats et qu'il y a plusieurs réseaux européens qui peuvent guider dans la recherche d'un partenaire, le fait de trouver un partenaire adéquat est encore cité comme un problème majeur. L'exemple de la coopération sous le programme LEADER sans le soutien adéquat d'un secrétariat approprié a été difficile pendant la période du programme actuel.

Quelques recommandations :

- La construction de partenariats a besoin du soutien institutionnel et une assistance dévouée de la part des structures appropriées dans le programme.
- Les réseaux existants devraient être favorisés pour permettre la participation aux programmes de coopération territoriale. Si l'on renforce ou étend la coopération existante, on pourra gagner du temps en début de projets et éviter les projets qui n'ont pas de continuité.
- En particulier les acteurs socio-économiques les plus petits pourraient bénéficier des fonds préparatoires. Par exemple, le programme « Northern Periphery » finance 50% de la préparation du projet sur la base de l'idée du projet, suivant l'opinion d'un groupe conseil jusqu'à une contribution maximum de 15.000€ Ce financement peut être utilisé pour rassembler un groupe, un voyage, etc.
- L'interprétation et la traduction doivent être prises en charge par des lignes budgétaires spécifiques.
- Une meilleure dissémination de l'information sur les projets de coopération territoriale en cours dans la région pourrait encourager plusieurs et différents types d'organisations à participer.

Les barrières administratives

Les processus administratifs et financiers dans le développement et la réalisation des comptes-rendus des projets de coopération interrégionale sont perçus comme extrêmement lourds.

La difficulté de ces processus crée une contradiction, puisque pour soumettre une demande la personne doit être experte des projets européens, mais la thématique du projet également demande un expert de cette thématique. Clairement un expert sur la thématique en question est plus important pour le succès global et l'impact des projets. L'externalisation de la gestion



du projet n'est pas la solution idéale non plus puisqu'avec l'externalisation la connaissance institutionnelle, l'ensemble des contrôles des documents et la gestion du projet sont perdus. Les projets de coopération offrent après tout, une opportunité pour gagner de l'expérience internationale et par conséquent ils doivent être intégrés le plus possible dans l'organisation. L'utilisation d'un consultant extérieur peut aussi être problématique si l'information demandée par l'audit de l'UE n'est pas maintenue par les organisations partenaires ; un contrat avec un consultant est, par nature, de courte durée. Néanmoins, les projets transnationaux financés par l'UE demandent une relation entre partenaires qui doit être maintenue quelques années même après la finalisation du projet (ce qui peut arriver jusqu'à 16 ans) afin d'assurer que la documentation originale est disponible pour un contrôle par des auditeurs de différents pays.

Dans beaucoup de cas, les lourdeurs des procédés créées une situation où un petit partenaire a des difficultés à faire face aux exigences administratives, ce qui conduit à une situation où seulement les grandes organisations ont capacité à participer dans ces projets de coopération territoriaux.

Quelques recommandations :

- L'entraînement ('Coaching') professionnel devrait être disponible sur les thèmes de la gestion et du développement de projet. Certains types d'aide supplémentaire sont nécessaires pour les organisations sans expérience en coopération territoriale.
- Les procédures et compte-rendu administratifs devraient être simplifiés et standardisés.
- Les opportunités devraient être fournies pour des organisations plus petites et proches du champ d'intervention afin de permettre la participation aux projets de coopération au lieu de seulement promouvoir des grands consortiums avec des gestions lourdes.

Les barrières financières

Trouver les fonds nécessaires pour les projets de coopération territoriale est parfois difficile pour les acteurs socio-économiques et en particulier pour les petites organisations. Il y a une multitude de programmes qui peuvent avoir peut-être des objectifs redondants, ce qui créé encore plus de compétition dans la disponibilité de financements.

Les garanties bancaires demandées pour les PME et les ONG qui participent aux programmes de recherche rendent l'accès aux projets très difficiles. Les membres d'une association peuvent avoir des situations financières confortables dans leur état membre respectif, mais n'ont pas capacité à assurer la garantie de l'ONG en dehors leur pays. Les problèmes de liquidité financière peuvent survenir très rapidement dans les organisations quand les financements sont retardés et cette situation est encore plus difficile pour les programmes transnationaux.

Des problèmes particuliers concernent la certification. Après avoir établi une position peu claire sur la délivrance de certificats comptables dans la réglementation régissant les fonds structurels, la Commission s'est finalement positionnée contre l'établissement de ces certificats. En revanche, ces certificats comptables sont demandés par DG Recherche et Développement dans le cadre des programme-cadre. Il est également à souligner que le processus de certification est particulièrement lourd in Italie.



Il est quasiment impossible pour un acteur socio-économique d'être partenaire financier principal d'un projet interrégional à cause des financements et ressources demandées. Ce rôle est normalement joué par une autorité régionale. Le fait d'avoir un partenaire principal implique que sa responsabilité continue même après la finalisation du projet.

Le système de clôture d'audits des programmes de la DG Regio établi que les audits approfondis peuvent être réalisés entre 2 et 6 ans après la finalisation du projet, impliquant le risque que le personnel en charge du projet ait quitté la structure. Si lors des audits, les experts trouvent des erreurs financières dans l'ensemble des projets échantillonnés, ils se réservent le droit d'extrapoler ceci à l'ensemble des projets du programme et ainsi demander des contributions financières de l'ensemble des projets. Ces points ne sont jamais expliqués aux partenaires potentiels en début de projet et ceux-ci peuvent être amenés à avoir des incidences graves compte-tenu des capacités financières d'une PME ou d'une petite ONG.

Quelques recommandations :

- Les garanties financières devraient être simplifiées pour les organisations plus petites et des options plus flexibles devraient être offertes là où la garantie bancaire n'est pas une option.
- Quelques programmes Interreg, tels que les programmes France/ Grande Bretagne ont trouvé des moyens d'accélérer le système de remboursement des fonds à quelques jours après réception des rapports d'avancement. Cette procédure de remboursement doit être étudiée et étendue aux autres programmes.
- La période de temps dans laquelle un audit après la fin du projet peut avoir lieu devrait être raccourcie de 6 ans (actuellement) à un maximum de 2 années.
- Les organisations devraient avoir à leur disposition des options plus flexibles pour participer aux projets et pour permettre aux partenaires de s'investir dans les projets à différentes phases.

Sujets de coopération

Les sujets de coopération dans les programmes européens actuels, spécialement Interreg et la future coopération territoriale, couvrent (avec surprise) presque tous les domaines d'intérêt pour les organisations membres d'Euromontana. Les sujets particuliers de montagne dont les organisations ont dit expressément qu'elles étaient intéressées sont :

- Problèmes physiques et climatiques :
 - o Ressources économiquement exploitables
 - o Surcoûts, réduction de la compétitivité des entreprises
- Problèmes géographiques :
 - o Transport et mobilité
 - o Communication et NTIC
 - o Structuration/ organisation du territoire
- Nature et environnement
 - o Qualité de vie/attractivité du territoire
 - o Protection de l'environnement
 - o Utilisation des ressources
- Economie et société
 - o Développement de la pluri-activité
 - o Qualité de la production
 - o Activités artisanales
 - o Agriculture
- Culture
 - o Tourisme



- Savoir faire
- Moyens pour la transmission de ce savoir-faire
- Les modes d'organisation social et culturel
- Facteurs humains
 - Diversité des services offerts
 - Accessibilité
 - Réseaux

Quelques recommandations :

- Le développement de la montagne est nécessairement multisectoriel et il requière une approche intégrée. Les priorités de coopération devraient permettre la combinaison de secteurs, c'est à dire une approche holistique aux problèmes.
- Les thèmes de coopération devraient être assez flexibles pour permettre le développement de spécificités compétitives et des innovations au lieu de thèmes relativement standardisés et généraux.
- L'agriculture de montagne ne devrait pas être ignorée dans les thèmes de coopération, si elle envisage les défis de la globalisation elle pourra profiter des échanges d'une innovation encouragée.